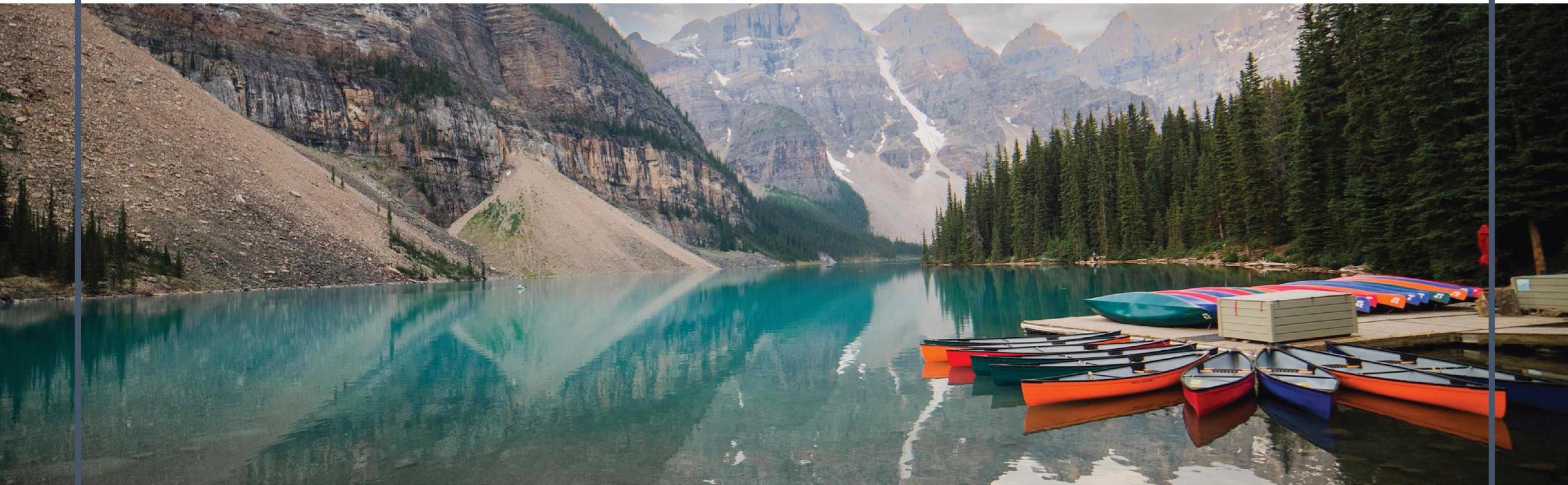




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Numéro de catalogue : J85-17F-PDF

ISSN: 2818-5323

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

communications@tribunal.gc.ca

Telephone: 613-954-6350

Fax: 613-957-3170

Adresse postale :

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

240, rue Sparks, 4e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0E1

Canada

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#) (la Loi). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la [Stratégie ministérielle de développement durable \(SMDD\) de 2023 à 2027](#) du SCDATA. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du SCDATA au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du SCDATA et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle du SCDATA rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de SCDATA





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Le SCDATA progresse sur la voie de la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion des groupes confrontés à la discrimination et à la marginalisation, et de la promotion de la justice environnementale. L'organisation réaffirme l'importance d'un engagement précoce dans les initiatives en matière d'approvisionnement et de contrats avec des entreprises autochtones enregistrées et de formations ciblées à ses employés.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	Appuyer les engagements économiques énoncés aux articles 20 et 21 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en adhérant aux procédures obligatoires du	Indicateur de rendement : Pourcentage total (en dollars) des contrats avec des entreprises autochtones.	Le SCDATA continuera d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en offrant une	Résultat de l'indicateur : 44.88 % en 2023-24 Notes : Le SCDATA a dépassé l'exigence minimale de 5 % en maximisant les achats

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>gouvernement du Canada pour l'attribution de contrats aux entreprises autochtones.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Point de départ : Aucune donnée disponible. Collecte de données amorcée au cours de l'exercice 2023-2024.</p> <p>Cible : Au moins 5 % de l'approvisionnement annuel du SCDATA (selon la valeur en dollars) aux entreprises autochtones.</p>	<p>formation en approvisionnement autochtone aux spécialistes de l'approvisionnement.</p> <p>Le SCDATA veillera à ce que ces spécialistes comprennent l'importance de la mobilisation précoce pour les initiatives d'approvisionnement et de passation de marchés avec les entreprises autochtones enregistrées.</p>	<p>de produits tels que les consultants en informatique, le matériel informatique et les logiciels, les services de traduction, le mobilier de bureau et les fournitures de bureau. Le SCDATA continuera à soutenir l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer au moins 5 % des marchés publics à des entreprises autochtones.</p>
<p>Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</p>	<p>Appuyer les engagements économiques énoncés aux articles 20 et 21 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en adhérant aux procédures obligatoires du gouvernement du Canada pour l'attribution de contrats aux entreprises autochtones.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage total des spécialistes en approvisionnement qui ont suivi le cours obligatoire « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement (COR409) ».</p> <p>Point de départ : 50 % des spécialistes en approvisionnement.</p> <p>Cible : 100 % des spécialistes de l'approvisionnement ont terminé la formation sur les considérations autochtones en matière d'approvisionnement d'ici la fin de 2023-2024. Les nouveaux spécialistes de l'approvisionnement suivent la formation</p>	<p>Le SCDATA continuera d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en offrant une formation en approvisionnement autochtone aux spécialistes de l'approvisionnement.</p> <p>Le SCDATA veillera à ce que ces spécialistes comprennent l'importance de la mobilisation précoce pour les initiatives d'approvisionnement et de passation de marchés avec les entreprises autochtones enregistrées.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 100 % en 2023-24</p> <p>Notes : Pour atteindre l'objectif de 2023-24, nous avons intégré le cours de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) sur les considérations autochtones en matière d'approvisionnement aux cours obligatoires standard de l'organisation pour tous les spécialistes fonctionnels en approvisionnement.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		dans les six mois suivant leur date de début.		

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du SCDATA soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le SCDATA appuie les efforts des tribunaux pour faire progresser la réconciliation et améliorer véritablement l'accès à la justice pour les peuples autochtones. Par exemple, les tribunaux appuyés par le SCDATA tiennent compte des pratiques culturelles autochtones lors de l'organisation et de la tenue de médiations et d'audiences mettant en cause des personnes et des entreprises autochtones, fournissent les services d'interprétation nécessaires aux parties et offrent des services de soutien pour traiter les traumatismes.</p> <p>De plus, le SCDATA appuie la formation spécialisée pour les membres des tribunaux et les employés, y compris l'offre de programmes d'apprentissage à l'Université des Premières Nations. Il tiendra également des séances d'information à l'intention des employés du SCDATA qui porteront sur</p>	<p>Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p>Cible 10.3 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>	<p>Nous soutenons activement les tribunaux dans l'intégration des pratiques et valeurs culturelles autochtones dans les processus d'arbitrage et de médiation afin d'améliorer l'accès à la justice pour les peuples autochtones. En 2023-24, plusieurs tribunaux ont pris en compte les pratiques culturelles autochtones en tenant des audiences dans les communautés des Premières Nations, en intégrant des cérémonies d'ouverture et de clôture, en commençant les procédures par des reconnaissances de terres, en acceptant des témoignages dans les langues autochtones, en offrant des conseils sur les traumatismes, etc.</p> <p>La formation et la sensibilisation à des sujets liés à l'égalité, à la diversité, à l'inclusion et les alliances avec les communautés 2SLGBTQI+ et autochtones ont été mises en avant tout au long de l'année 2023-24.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>l'égalité, la diversité, l'inclusion et les alliances avec les communautés LGBTQ2S+ et autochtones au cours de l'exercice 2023-2024.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les membres des tribunaux administratifs et les employés de plusieurs secrétariats ont reçu une formation spécialisée, présentée par Reconciliation Education et en partenariat avec l'Université des Premières Nations du Canada, sur les principes de base de la réconciliation autochtone. • Une série de cours de formation obligatoires offerts par l'École de la fonction publique du Canada à l'intention des membres et des employés des tribunaux, axés sur la diversité, l'inclusion et la réconciliation avec les peuples autochtones, a été mise en œuvre à la Commission de révision agricole du Canada (CRAC). • Les membres du Tribunal canadien des droits de la personne ont reçu une formation sur le système juridique autochtone. • Le secrétariat du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a organisé une séance d'information intitulée Embracing Our Differences, au cours de laquelle des intervenants extérieurs, tels qu'un défenseur autochtone 2SLGBTQI+, ont été invités à discuter de sujets liés à la diversité et à l'inclusion. • Une initiative de formation à l'espace positif a été mise en œuvre avec succès au CCRI, avec des sessions organisées pour l'ensemble du personnel dans les deux langues officielles. Cette formation a abordé l'égalité, la diversité, l'inclusion et les alliances avec les communautés 2SLGBTQI+ et autochtones d'une manière positive et inclusive. • Dans le cadre de sa série de conférences, le secrétariat de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral a proposé aux membres et aux employés une session de formation très utile sur la décolonisation de leurs

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>processus de résolution des conflits. En outre, il a proposé d'autres présentations de formation axées sur l'application d'une approche intersectionnelle antiraciste à la prise de décision et sur la promotion de l'équité et de la diversité au sein du secteur public.</p>
<p>En s'appuyant sur le travail des années passées, le SCDATA continuera de concentrer ses efforts sur la création d'un milieu de travail équitable, diversifié, inclusif, accessible et bilingue par la mise en œuvre de son plan d'action 2022-2025 sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).</p> <p>Voici quelques-unes des activités dignes de mention : Une compétence de sensibilisation culturelle obligatoire dans l'énoncé des critères de mérite pour les postes de direction; l'élaboration d'objectifs de travail sur l'EDI pour les superviseurs et les gestionnaires; et l'élaboration et la mise en œuvre d'un sondage de départ des employés avec une composante d'EDI.</p> <p>À l'appui de l'engagement de l'organisation à éliminer les écarts de représentation pour les non-cadres, le SCDATA continuera également de promouvoir l'utilisation d'outils de dotation impartiaux et de répertoires de candidats axés sur la diversité.</p>	<p>Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p>Cible 10.3 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>	<p>Comme indiqué dans notre plan d'action 2022-2025 sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), le SCDATA s'engage à informer, équiper et former les employés et les gestionnaires afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension. En 2023-24, les objectifs de travail d'EDI ont été inclus dans les accords de performance pour tous les postes de gestion du droit et de direction.</p> <p>Pour promouvoir des pratiques d'embauche inclusives, plusieurs nouveaux outils et listes de contrôle ont été élaborés à l'intention des gestionnaires du SCDATA. Des séances de formation ont été organisées à l'intention des superviseurs et des gestionnaires sur les préjugés inconscients et la dotation inclusive.</p> <p>Un parcours d'apprentissage sur la diversité et l'inclusion a été élaboré dans le but de favoriser une culture d'entreprise inclusive, et les gestionnaires de l'ensemble de l'organisation doivent veiller à ce que la formation annuelle sur l'EDI soit intégrée dans les plans d'apprentissage et de développement de leurs employés. Dans le cadre des efforts de sensibilisation à l'équité et à l'inclusion, des intervenants extérieurs ont été invités à partager les stratégies fructueuses qui renforcent la santé mentale et le bien-être et s'attaquent à la discrimination et aux micro-agressions.</p>
<p>Le Plan sur l'accessibilité du SCDATA qui a été créé en consultation avec les employés handicapés et non handicapés du SCDATA, ainsi qu'avec des intervenants et des experts en la matière, résume sa stratégie pour cerner,</p>	<p>Cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs de l'ONU : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur</p>	<p>Le SCDATA a continué à mettre en œuvre son Plan sur l'accessibilité en 2023-24. Il a maintenu la pratique à utiliser et à promouvoir le Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du GC pour aider les employés</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>éliminer et prévenir les obstacles liés à l’accessibilité au SCDATA pour tout le monde, y compris les Autochtones.</p> <p>Le Plan sur l’accessibilité du SCDATA décrit comment le SCDATA harmonisera ses formulaires et ses sites Web internes et externes avec les normes d’accessibilité, créera un cadre pour aider les gestionnaires à fournir facilement à leurs employés les mesures d’adaptation dont ils ont besoin et offrira des possibilités de recrutement, de perfectionnement et de promotion aux personnes en situation de handicap à tous les niveaux de l’effectif du SCDATA. Le plan définit également des façons d’aider les parties qui ont accès à la justice par l’entremise des tribunaux à obtenir facilement de l’information sur les mesures d’adaptation à leur disposition.</p>	<p>handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p>Cible 10.3 du Cadre mondial d’indicateurs de l’ONU : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>	<p>handicapés à identifier leurs besoins et à en discuter avec leurs gestionnaires. Les processus internes ont été clarifiés sur la manière d’obtenir du matériel auprès du centre d’Accessibilité, adaptation et technologie informatique adaptée (AATIA).</p> <p>D’autres progrès ont été réalisés, notamment la mise en conformité du site Web du SCDATA et du Tribunal canadien des droits de la personne avec les normes Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.1 AA et l’alignement sur la plateforme Canada.ca. Le SCDATA a entamé une analyse approfondie des sites Web des tribunaux afin d’évaluer leur niveau de conformité avec les normes WCAG 2.1 AA.</p> <p>Des efforts considérables ont également été déployés pour s’engager auprès des dirigeants des tribunaux. Un indice d’accès à la justice a été rempli par la plupart des tribunaux soutenus par le SCDATA, ce qui a permis de mieux cerner les lacunes et les principales actions à entreprendre. Pour garantir la poursuite des progrès, un groupe de travail composé de personnes soutenant directement les tribunaux a été mis en place. Ce groupe de travail a aidé à identifier les priorités clés pour 2024-25 et visera à développer des solutions qui peuvent être appliquées dans l’ensemble de l’organisation.</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

Le SCDATA s'engage à réduire le gaspillage et à atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles en suivant les directives pertinentes émises par les principaux départements fédéraux et en fournissant une formation ciblée à ses employés.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera au moins 90 % en poids de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	Réduire au minimum les déchets d'enfouissement en gérant les surplus de mobilier et de matériel électronique. Programme : Équipe des services et solutions d'information (ESSI)	Indicateur de rendement : Pourcentage de moniteurs et d'ordinateurs portables en état de marche, en fin de vie et dont la garantie est dépassée, donnés à Computers for Kids.	En détournant les ordinateurs portatifs des sites d'enfouissement et en leur donnant une deuxième vie dans les écoles, le SCDATA contribue à l'objectif du gouvernement du Canada de détourner 75 % des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement.	Résultat de l'indicateur : 100 % en 2023-24 Notes : Les ordinateurs, ordinateurs portables, moniteurs, imprimantes et autres périphériques (câbles, claviers et souris) admissibles qui ne répondaient

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Point de départ : 100 % des ordinateurs portables et des moniteurs admissibles.</p> <p>Cible : 100 % des moniteurs et ordinateurs portables en état de marche, en fin de vie et dont la garantie est dépassée sont donnés à Computers for Kids.</p>		<p>plus aux exigences du SCDATA ont été donnés à Computers for Kids.</p>

Cible : L’approvisionnement en biens et services du gouvernement du Canada sera carboneutre d’ici 2050, afin de faciliter la transition vers une économie circulaire carboneutre (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Renforcer les critères d’approvisionnement écologique	<p>Veiller à ce que les spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel ont la formation nécessaire pour soutenir les achats écologiques et soient sensibilisés à cet égard.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l’approvisionnement et de spécialistes de la gestion du matériel qui ont suivi le cours obligatoire de l’École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (COR405).</p>	<p>Tous les spécialistes de l’approvisionnement seront suffisamment informés et formés pour appuyer l’engagement du Canada à renforcer l’approvisionnement écologique.</p>	<p>Résultat de l’indicateur : 100 % en 2023-24</p> <p>Notes : Le cours de l’École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques a été inclus dans les cours obligatoires standard de l’organisation</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Point de départ : 50 % des spécialistes en approvisionnement et en gestion du matériel.</p> <p>Cible : 100 % des spécialistes de l'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel ont suivi la formation sur les achats écologiques d'ici la fin de l'exercice 2023-2024. Les nouveaux spécialistes de l'approvisionnement suivent la formation sur les achats écologiques dans les six mois suivant leur date de début.</p>		<p>pour tous les spécialistes fonctionnels en approvisionnement, avec notification automatique pendant le processus d'intégration.</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Le SCDATA s’engage à agir sur le changement climatique et ses impacts en mettant en œuvre des solutions numériques et en suivant les directives pertinentes émises par les principaux départements fédéraux.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience aux changements climatiques et écologisent l’ensemble des activités du gouvernement.	Mettre en œuvre des systèmes de classement électronique. Programme : Équipe des services et solutions d’informatique	Indicateur de rendement : Nombre de tribunaux appuyés par le SCDATA qui ont mis en œuvre des systèmes de classement électronique. Point de départ : Neuf tribunaux administratifs appuyés par le SCDATA ont	La numérisation et l’utilisation de documents électroniques (comme le dépôt électronique) aident l’environnement en réduisant l’utilisation de l’impression, de la copie et du courrier. La numérisation des dossiers réduit les besoins d’impression, de stockage des dossiers	Résultat de l’indicateur : Dix en 2024 Notes : Mise en œuvre et déploiement du système de dépôt électronique de la Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels en février 2024. Des modifications ont également été

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>mis en œuvre des systèmes de dépôt électronique.</p> <p>Cible : Dix tribunaux appuyés par le SCDATA auront mis en œuvre des systèmes de dépôt électronique d’ici le premier trimestre de l’exercice 2024-2025.</p>	<p>papier et l’encombrement des bureaux, ce qui permet de réduire les coûts.</p>	<p>apportées au système de dépôt électronique de la Commission de révision agricole du Canada afin de mieux répondre aux exigences de l’entreprise et aux besoins des clients externes. En mars 2024, l’intégration du portail du Tribunal canadien du commerce extérieur dans une solution de dépôt électronique a été achevée. Un portail a été créé pour la Commission des relations de travail et de l’emploi dans le secteur public fédéral et la phase finale de la transition d’une salle de dossiers papier à une salle de dossiers entièrement numérique a été menée à bien.</p> <p>Des examens technologiques axés sur l’accessibilité, la sécurité et les mises à niveau de la plate-forme ont été menés, ouvrant la voie à des améliorations continues de toutes les solutions de dépôt électronique de documents auprès des tribunaux.</p>
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience aux</p>	<p>Mettre en œuvre des plans d’élimination électroniques pour réduire l’espace de stockage des données utilisé dans les systèmes de gestion de l’information et des données.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de comptes de courriel et d’utilisateurs pour lesquels des périodes de conservation ont été appliquées.</p>	<p>La réduction de la quantité de données nécessitant le stockage et la mise hors service de serveurs qui ne sont plus nécessaires permet au SCDATA de réduire son empreinte carbone.</p>	<p>Résultat de l’indicateur : 100 % en 2023-24</p> <p>Notes : Tous les éléments supprimés par l’utilisateur dans Outlook ont été</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
changements climatiques et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.	Programme : Équipe des services et solutions d'informatique	<p>Point de départ : Aucune donnée disponible. La collecte des données a commencé au cours de l'exercice 2023-2024.</p> <p>Cible : Tous les éléments supprimés par l'utilisateur dans Outlook seront supprimés de façon permanente de l'infrastructure du SCDATA après 60 jours. Tous les comptes de courriel des employés qui ont quitté leur poste seront supprimés de l'infrastructure du SCDATA après 30 jours (sauf pour les exemptions demandées, comme celles des membres du tribunal ou des employés du SCDATA qui sont censés continuer à occuper leur poste ou y retourner dans un délai raisonnable).</p>		supprimés de façon permanente de l'infrastructure du SCDATA après 60 jours. Tous les comptes de messagerie des employés qui ont quitté leur poste ont été supprimés de l'infrastructure du SCDATA après 30 jours.
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience aux changements climatiques et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.	<p>Mettre en œuvre des plans d'élimination électroniques pour réduire l'espace de stockage des données utilisé dans les systèmes de gestion de l'information et des données.</p> <p>Programme : Équipe des services et solutions d'informatique</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de dossiers de haut niveau dans GCdocs avec des périodes de conservation révisées.</p> <p>Point de départ : Aucune donnée disponible. La collecte des données a commencé au cours de l'exercice 2023-2024.</p>	La réduction de la quantité de données nécessitant le stockage et la mise hors service de serveurs qui ne sont plus nécessaires permet au SCDATA de réduire son empreinte carbone.	<p>Résultat de l'indicateur : 100 % en 2023-24</p> <p>Notes : Le SCDATA a achevé son examen interne des périodes de conservation des dossiers de haut niveau dans GCdocs. Des activités sont en cours pour mettre en œuvre des calendriers de conservation et de destruction afin de réduire l'espace de stockage des données utilisé dans les</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Cible : Peaufiner les configurations du module de conservation et d'élimination des dossiers de GCdocs d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.</p>		<p>systemes qui gèrent les informations et les données.</p>
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience aux changements climatiques et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.</p>	<p>Mettre en œuvre des plans d'élimination électroniques pour réduire l'espace de stockage des données utilisé dans les systèmes de gestion de l'information et des données.</p> <p>Programme : Équipe des services et solutions d'informatique</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'anciennes applications mises hors service.</p> <p>Point de départ : Une application existante a été désignée comme étant admissible à la mise hors service.</p> <p>Cible : L'application Livelink sera mise hors service en transférant l'information à valeur opérationnelle dans GCdocs et en éliminant l'information et l'infrastructure de soutien qui ont atteint la fin de leur cycle de vie d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.</p>	<p>La réduction de la quantité de données nécessitant le stockage et la mise hors service de serveurs qui ne sont plus nécessaires permet au SCDATA de réduire son empreinte carbone.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Un en 2023-24</p> <p>Notes : L'application Livelink a été mise hors service suite au transfert réussi vers GCdocs des ressources d'information ayant une valeur pour le SCDATA vers la fin de 2024 et en éliminant l'infrastructure de soutien en fin d'usage à la fin de l'exercice 2023-24.</p> <p>Le SCDATA continuera de surveiller et de mettre hors service l'infrastructure admissible afin de réduire l'espace de stockage des données utilisé dans les systèmes qui gèrent l'information et les données de façon continue.</p>

Intégration du développement durable

Le SCDATA continuera à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations du SCDATA sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée (voir [ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les effets sur l'environnement (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Le SCDATA n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2023-24.

